



➤ Déchèteries du territoire de CCA : fermées

Les déchèteries sont fréquentées par des centaines de personnes chaque jour. Par conséquent, afin de limiter la propagation du coronavirus COVID-19, les 7 déchèteries de VALCOR (Locunolé, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer, Scaër, Elliant, Trégunc, et...

[Lire la suite](#)

INFOS CORONAVIRUS

perturbations dans les services de compter du 14 mars 2020 fin de jour et jusqu'à nouvel ordre.

[Plus d'informations ici.](#)



➤ Coronavirus : Perturbations dans les services de CCA

En raison des consignes nationales concernant la gestion de l'épidémie de COVID-19, des...

[Lire la suite](#)



➤ COVID-19 : la collecte des déchets ménagers est maintenue

Suite au passage au stade 3 du plan de lutte contre le Covid-19, Concarneau Cornouaille...

[Lire la suite](#)



➤ Accueil des enfants : le RAM de CCA est joignable par téléphone et mail

Le RAM (Relais assistantes maternelles) de CCA est en service (seuls les rendez-vous physiques et...



➤ Médiathèques : des outils et des idées pour s'occuper depuis chez soi

Pas d'idée en cette période ? Le réseau des médiathèques de Concarneau Cornouaille Agglomération vous a...

ESPACE USAGERS



AGENDA CULTUREL

RETROUVEZ TOUTES LES ANIMATIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE DE CCA

ACCÈS RAPIDES



Déchets



Piscines



Contact



Famille



Emploi



Eau



E-Bus



FabLab



Habitat



Publications



Carto



Vidéos

NOUS SITES

coralie

les médiathèques
MORLAIX - BODÉ - CCA

MUSEE
MUSEE DE LA PÊCHE
MUSEE DE LA FAUNE



Le confinement durera bien plus de quinze jours

La période de restriction de deux semaines sera certainement prolongée. Le mois évoqué prudemment par les autorités sanitaires pourrait être insuffisant.

Lundi soir, Emmanuel Macron avait annoncé un confinement (ou plus précisément une « restriction des déplacements ») pour quinze jours au moins. Annoncer d'emblée un temps plus long aurait-il eu un effet trop délétère sur le moral des Français ?

Cette première échéance de quinze jours n'était en tout cas pas crédible d'un point de vue scientifique. Dans l'avis du Conseil scientifique rendu public le 16 mars, et sur lequel le gouvernement s'est appuyé pour prendre ses décisions, la durée nécessaire du confinement n'est pas indiquée. Mais les experts qui le consultent ne peuvent ignorer qu'il ne pourrait être inférieur à un mois, plutôt 45 jours. Voir plus.

Sur ce point, la communication gouvernementale a été évasive. Mardi encore, le ministre de la Santé laissait entendre que le confinement pourrait être « levé d'ici à deux semaines si la propagation du Covid-19 était enrayée ». Les spécialistes que nous avons consultés confirment qu'une période de quinze jours permettra de ressentir un premier effet

de la diminution de nos rapports sociaux sur les courbes de l'épidémie. Mais relâcher la pression à ce moment serait comme « avoir fixé un feu et faire souffler du vent sur les braises », selon le mot de l'un d'entre eux.

Vivre avec la menace

Hier matin, alors que l'Italie annonçait que le confinement initialement fixé à trois semaines serait prolongé au-delà du 3 avril, la directrice de l'agence sanitaire Santé publique France, Geneviève Chêne, admettait sur *France Info* que le confinement « sera très vraisemblablement nécessaire ». Il faudra attendre « entre deux et quatre semaines » pour observer un changement dans la dynamique de l'épidémie de coronavirus, disait-elle.

Le confinement devra s'arrêter. Mais quand ? La Chine a desserré les mesures extrêmement dures qu'elle avait imposées pendant un mois et dit avoir maté la propagation intérieure du virus. L'épidémie va-t-elle repartir avec les cas importés ?

Car c'est tout le paradoxe apparent, un confinement trop dur empêche

qu'une partie suffisante de la population ait acquis une immunité. Il faudrait que 60 % d'entre nous soient finalement touchés (et c'est sans incidence pour plus de 80 % de la population) pour enrayer l'épidémie. Des mesures contraignantes bien menées n'ont pas pour seul objectif de tous nous protéger du virus, mais que les services hospitaliers ne soient pas débordés par le nombre de malades présentant des complications.

En l'attente d'un vaccin efficace, sûrement pas avant dix-huit mois, il va nous falloir apprendre à vivre avec la menace de ce virus, même quand l'épidémie aura régressé en France. Une étude menée par l'équipe de modélisateurs renommés de l'Imperial College de Londres assure qu'il faudrait d'autres périodes de confinement d'ici là. Espérons que les mathématiciens se trompent. Mais il sera sage de ne pas trop faire la bise et de garder les bonnes habitudes du lavage de mains, une fois la vague passée et notre liberté retrouvée.

Philippe RICHARD.



Les collégiens confinés doivent aussi télétravailler avec la plateforme Toutatice de l'Éducation nationale.

(PHOTO : J.S. LE GALL, OUEST-FRANCE)

Plages interdites

Les préfets de chaque département breton ont

pris un arrêté pour interdire l'accès aux plages de leur département. Et avec les plages, ces interdictions visent aussi les digues ou bien les cales de mise à l'eau ou les sentiers côtiers. Ces interdictions sont en vigueur jusqu'au 31 mars.

Bretagne / Finistère

Les donneurs de sang se mobilisent

De nombreux Concarnois n'ont pas pu donner leur sang, hier. Les dons se font désormais par rendez-vous, afin de limiter la promiscuité.



Les lits de prélèvement et le matériel médical sont désinfectés après chaque don.

Photo : Ouzor-Finace

« Bonjour Madame, vous avez pris rendez-vous ? Non ? Désolé, je ne peux pas vous laisser entrer. Exceptionnellement, il faut s'inscrire sur internet pour pouvoir donner. » Devant le centre des arts et de la culture, à Concarneau, un membre de l'Établissement français du sang (EFS) est obligé de jouer au vigile.

Après l'appel lancé par l'EFS, les Concarnois se sont mobilisés en nombre, environ deux fois plus qu'habituellement. Problème : le Cac, où a lieu la collecte, ne peut accueillir qu'un nombre limité de donneurs. Une soixantaine, hier. Raison ? « **Les accueillir en respectant les mesures de sécurité nécessaires** », souligne une représentante de l'EFS.

« Un côté solennel au don »

À l'intérieur, le personnel est muni de masques. Les lits de prélèvement et le matériel médical sont désinfectés après chaque passage. Tout comme les tables, où les donneurs prennent leur collation. Ces derniers doivent respecter une distance minimale d'un mètre entre eux. « **L'ambiance est austère, glisse Valérie, 56 ans. D'ordinaire, c'est convivial. On discute, on sympathise. Là, la distance fait**

qu'on ne se parle presque pas. Cela donne un côté solennel au don. »

Les donneurs ne s'en offusquent pas. Bien au contraire. « **Il y a des normes d'hygiène supplémentaires à respecter, c'est normal** », glisse Franck.

Les personnes refoulées à l'entrée du Cac, au moins aussi nombreuses que celles qui ont pu donner, font également preuve de compréhension, même si certaines soulignent qu'elles ont tenté de s'inscrire, sans pouvoir y parvenir. « **Les mesures sont nouvelles, il y a des bugs**, reconnaît-on à l'Établissement français du sang. **Il est important de dire aux personnes qui n'ont pas pu donner de ne pas se démobiliser. Ils pourront le faire dans les jours ou les semaines à venir.** »

Pour donner votre sang, inscrivez-vous sur le site mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr. Vous pouvez également prendre rendez-vous aux maisons du don de Brest (02 98 44 50 77) et de Quimper (02 98 65 66 25), ouvertes du lundi au samedi. Pour connaître les lieux de collecte dans le Finistère, consulter le site de l'EFS : dondesang.efs.sante.fr

Finistère en bref

60 cas détectés dans le Finistère, 9 de plus que la veille

Selon l'Agence régionale de santé (ARS), 60 personnes étaient infectées par le Covid-19 dans le Finistère, hier, à 17 h 30. Elles étaient 51 la veille.

Dans le Morbihan, 134 cas sont recensés. Ils sont 58 en Ille-et-Vilaine et 16 dans les Côtes-d'Armor, soit, au total, 268 pour l'ensemble de la Bretagne.

Depuis le début de l'épidémie,

10 décès sont à déplorer dans la région. Pour toute question non médicale, il convient d'appeler le 0 800 130 000 (numéro vert ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

Toute personne présentant des symptômes (toux, fièvre) évoquant le Covid-19 doit rester à domicile, éviter les contacts et joindre par téléphone son médecin traitant ou la permanence de soins de sa région.

Concarneau et son pays

Le coronavirus met les bateaux à quai

Au port de Concarneau, une dizaine de bateaux ont cessé le travail, surtout ceux qui pêchent le poisson avec plusieurs marins à bord. D'autres sortent encore en mer, notamment les petits côtiers.

L'Enfant du voyage, un fileyeur concarnois de 12 m de long, est à quai depuis lundi au port de Concarneau. La faute au coronavirus qui rend dangereuse la promiscuité à bord du navire, où se côtoient trois marins y compris le patron, de 3 h 30 du matin à 14 h l'après-midi.

« On a fait notre dernier jour de pêche lundi pour une vente mardi, explique Pascal Flohic, le patron du navire qui pêche le lieu, essentiellement, et le bar au sud des Glénan. Mais le poisson ne se vend plus. Sur les 380 kg que nous avons pêchés lundi, on a eu 80 kg d'invendus que l'organisation de producteurs (OP) Pêcheurs de Bretagne a repris. Surtout on a vendu le lieu sous criée à 2 ou 3 €/kg alors qu'à cette époque, ici, normalement, il se négocie entre 4 et 6 €/kg. »

Une parenthèse puisqu'en raison de la « dégradation massive et rapide du marché », l'OP des Pêcheurs de Bretagne a annoncé en milieu de semaine qu'elle cessait jeudi, pour les côtiers, ses prix d'offres d'achats sur les invendus et ce vendredi pour les hauturiers. Un coup dur pour les patrons pêcheurs dont beaucoup estiment qu'ils vont sortir à perte, entre le gasoil et les salaires des marins à payer.

« Il ne faut pas prendre de risque »

Au-delà de cet aspect comptable, Pascal Flohic avait déjà décidé d'arrêter temporairement sa pêche pour éviter la propagation du Covid-19. « Je n'ai pas envie de finir en réanima-



Pascal Flohic, le patron de « L'Enfant du voyage », que l'on aperçoit en arrière-plan, a décidé d'arrêter temporairement la pêche pour freiner, lui aussi, la propagation du coronavirus. (Photo: Ouest-France)

tion. Déjà que je ne vais plus en mer... Les distances entre nous à bord du bateau, on ne pouvait pas les respecter, dit-il. Sur une passerelle de bateau, à trois quand on mange, il y a moins d'un mètre. Si l'un de nous trois est malade, on finit tous malades. Et je n'ai pas envie de contaminer ma famille. Ni les autres. »

Son navire à quai, ses deux marins sans travail, un crève-cœur pour le patron pêcheur qui en 37 années et demie de pêche, n'avait jamais connu

un tel chaos et une telle incertitude. « On ne sait pas combien de temps cette situation va durer, poursuit-il. Je m'inquiète surtout pour mon équipage. Pour l'instant, les deux marins qui m'accompagnent ne sont pas payés puisque le bateau ne sort pas. Peut-être pourront-ils bénéficier du chômage partiel ? Les choses sont encore floues. »

La crise sanitaire qui force *L'Enfant du voyage* à s'arrêter arrive pile poil alors que le poisson revenait. « C'est

dommage, mais si ça perdure, ça va être difficile. Mon bateau doit faire entre 1 500 et 2 000 € par jour pour donner les salaires. Le bateau est arrêté. C'est un cas de force majeure. Mais, dit-il compatissant, il ne faut pas oublier ce qui se passe en ce moment en Italie. Il ne faut pas prendre de risque. Il faut sauver des vies. »

Catherine GENTRIC.

Les associations solidaires se mobilisent

Les associations Konkern solidarité et Les Restos du cœur restent mobilisées pour les distributions alimentaires.



Les bénévoles des associations solidaires à Concarneau restent mobilisés pour les distributions alimentaires, même en période de confinement. (PHOTO: ARCHIVES)

À Concarneau, les associations solidaires ne ferment pas complètement boutique. À Konkern solidarité, installée dans la zone du Moros, les quelques bénévoles présents délivrent les colis alimentaires aux bénéficiaires, chaque mercredi de 9 h 30 à 16 h. À l'intérieur des colis, des produits de premières nécessités, des surgelés et des conserves. « **On ne fait plus de distribution de frais par contre, sinon il y aurait du gaspillage** », précise Sandrine Trebouet, trésorière de l'association.

« Se serrer les coudes »

Concernant les mesures de protection, rien n'est laissé au hasard. « **Mercredi, on a distribué une cinquantaine de colis, ça s'est très bien passé. Les bénéficiaires ont respecté les gestes barrières à adopter** »,

souligne-t-elle.

Aux Restos du cœur, si le champ de bataille est le même, leur local, situé rue Maréchal-Foch, est fermé jusqu'à nouvel ordre. L'association s'organise autrement. Elle participe avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Croix-Rouge française à une distribution de colis à domicile pour les plus précaires.

« **Avec le contexte actuel, il faut se serrer les coudes et ne pas délaissier les bénéficiaires** », insiste Danièle Benureau, responsable de l'antenne des Restos du cœur à Concarneau. « **La solidarité joue aussi dans les familles et avec les voisins** », ajoute Sandrine Trebouet. Un mouvement d'entraide qui permet aux plus démunis de rebondir et de se sentir moins seuls.

Timothy GAINOUX.

Pont-Aven

Commerces et services disponibles

Les restrictions d'ouverture ont fortement diminué le nombre d'enseignes ouvertes, mais ceux qui restent sont là et bien là, même si certains ont quelque peu aménagé leurs horaires à la baisse de fréquentation générale ou pour préserver leur personnel.

Aux horaires habituels (sauf bar pour les concernés) : boulangeries Keraval et Le Berre (Nizon), pharmacie du Bois d'Amour, Intermarché (une personne par chariot), La basse-cour à la ville (livraison et style « drive » à l'étude pour raccourcir le temps de présence dans le magasin), La Belle iloise.

Avec nouveaux horaires : station-service du Bois d'Amour 8 h-12 h 30, 14 h-19 h 30, Tabac du Bois d'Amour 8 h-13 h, 16 h-20 h. Cave La part des Anges : du lundi au samedi de 9 h à 13 h, livraisons gratuites à Pont-Aven, Névez et Riec.

Commandes par téléphone 7j/7. Terre et Paille reste ouvert le samedi matin de 11 h à 12 h 30 avec une personne à la fois dans le magasin, et privilégie les livraisons sans contact humain.

Mairie : accueil physique fermé. Standard téléphonique 02 98 06 00 35 aux horaires habituels.

Rosporden

Promenades et regroupements interdits aux étangs

La municipalité est contrainte de prendre des mesures strictes, en lien avec la restriction de circulation imposée par la situation engendrée par le virus pandémique.

Il a été constaté que les mesures de confinement ne sont pas respectées, au niveau des étangs. Michel Lousouarn, le candidat élu, souligne que de nombreuses personnes continuent à fréquenter les étangs pour des promenades familiales ou en groupe. « **Depuis jeudi 19 mars, à 8 h 30, jusqu'à la fin des mesures de confinement, les promenades familiales, les pique-niques et footings autour des étangs et de la voie verte sont interdites, ainsi que l'accès aux aires de jeux** », déclare-t-il. Une signalisation réglementaire a été mise en place par les services municipaux. Concernant le fonctionnement du centre communal d'action sociale (CCAS) de Rosporden, il tient compte également des annonces présidentielles et des circulaires et décrets ayant suivi.

Le CCAS s'organise pour maintenir la distribution alimentaire mais avec un aménagement particulier et cela, jusqu'à la fin du confinement. Rappelons que cette aide alimentaire concerne des familles avec enfants, mais



Le confinement concerne tous les déplacements ou rassemblements susceptibles de propager le virus. Il est interdit de se rendre aux étangs pour s'y promener ou faire son jogging.

PHOTO : OUEST-FRANCE

aussi des personnes seules et isolées. Le CCAS appelle directement les bénéficiaires de l'aide alimentaire pour convenir d'un créneau horaire pour prendre son colis devant la porte.

Pour toute demande de rendez-vous pour la distribution alimentaire, contact téléphonique au 06 49 29 28 96. À noter que la mairie assure un accueil physique et téléphonique au 02 98 66 99 00 pour les demandes urgentes uniquement.

Trégunc

Olivier Bellec : « La priorité est la gestion de crise »

Entretien

Olivier Bellec, maire.

Quelles mesures ont été mises en place dans la commune de Trégunc ?

Vendredi 13 mars, j'ai pris un arrêté pour interdire l'accès aux bâtiments publics communaux pour des activités physiques, culturelles... Lundi 16 mars, j'ai pris un autre arrêté pour interdire l'accès aux équipements de plein air (skatepark, jardin des temps mêlés). Les services administratifs de la mairie, les services techniques du CCAS sont fermés. Il y a seulement une présence au standard. Les agents techniques travaillent en astreinte. Ils peuvent intervenir en cas d'urgence.

Les marchés sont toutefois maintenus.

Comme partout en France. J'ai eu des réactions par rapport à ça. Il faut que les gens se comportent avec le plus de civisme possible, qu'ils respectent les gestes barrières et qu'ils ne restent pas à discuter entre eux. Si ces consignes ne sont pas respectées, les marchés pourraient être sup-

primés. Le marché ne doit pas être un moment de convivialité. Aujourd'hui, on remarque qu'il y a encore un décalage entre ce qui a été dit et ce qui est fait. Ces mesures sont prises pour protéger les gens et faire en sorte que les personnels soignants ne se retrouvent pas en difficulté.

Des dispositifs d'entraide vont-ils voir le jour ?

À ce jour, 1 800 personnes âgées isolées ont été recensées par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Un courrier leur a été adressé mercredi 18 mars. L'objectif avec le CCAS est de mettre en place un service de livraison à domicile pour que les personnes âgées isolées puissent faire leurs courses. Des agents de la commune vont être déployés, mais on aura peut-être besoin de bénévoles. Certaines personnes se sont déjà portées volontaires.

Au niveau de l'agglomération, le contexte est tout aussi délicat où les anciens et les nouveaux élus communautaires vont coexister.

La vie politique est à mettre entre parenthèses en raison du contexte actuel. Au niveau des élus communautaires, il doit y avoir, à mon sens,



Olivier Bellec préfère mettre entre parenthèses la vie politique pour se consacrer à la gestion de crise sanitaire.

(PHOTO : ARCHIVES. OUEST-FRANCE)

une continuité de l'exécutif actuel en attendant que tout se passe mieux et que les nouveaux élus votent pour le nouvel exécutif.

Recueilli par
Timothy GAINOUX.

Tourc'h

L'agence postale fermée aussi longtemps que nécessaire

Dans le cadre des récentes mesures gouvernementales pour lutter contre la propagation du Covid-19, l'agence postale de la commune est fermée pour une durée indéterminée. Les habitants peuvent tout de même déposer leurs courriers au départ

dans la boîte aux lettres qui sera relevée quotidiennement par la factrice. Ils seront traités par l'agence de Rospenden. La mairie est elle aussi fermée. Une permanence téléphonique est mise en place de 9 h à 12 h.

Pourquoi il ne faut pas exercer le droit de retrait à la légère

Pour les salariés se sentant en danger face à la progression du coronavirus, il peut être tentant de faire jouer le droit de retrait. Mais attention, il ne faut surtout pas l'exercer à la légère.

Martin Vaugoude

● Le droit de retrait permet à un salarié de quitter son poste de travail sans l'accord de son employeur. Il faut, pour cela, se retrouver dans une situation de danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé. Alors que le coronavirus poursuit sa progression, de plus en plus de salariés, notamment ceux qui restent en contact avec le public, se demandent s'ils peuvent le faire valoir. La question est sensible et y répondre s'avère particulièrement



De plus en plus de salariés se demandent s'ils peuvent faire valoir leur droit de retrait. Photo Nicolas Creach

compliqué dans le contexte actuel. « Il y a le principe, posé par le Code du travail, mais l'exercice du droit de retrait reste à l'appréciation du juge. Or, il n'existe pas beaucoup d'exemples en jurisprudence et il n'y a pas en situation de contagion », avertit Christelle Bouloux-Pochard, avocate spécialiste en droit du travail au cabinet Difenn, à Rennes (35). Autrement dit, impossible de savoir comment les juridictions apprécient les situations quand la crise

sanitaire sera derrière nous. Dans quelques rares cas de figure, le droit de retrait peut être exercé sans hésitation. Par exemple quand un employeur ne met en place aucune mesure de protection. Ou encore s'il y a un cas avéré de coronavirus (et pas une simple suspicion) parmi les collègues de travail. Mais, dans la plupart des situations, il s'avère, pour un salarié, bien difficile d'apprécier s'il est ou non dans une situation de danger grave et

imminent. D'autant que le discours des autorités scientifiques continue à évoluer, au fur et à mesure que les connaissances sur le virus s'améliorent. En tout état de cause, Christelle Bouloux-Pochard met en garde ceux qui souhaiteraient faire valoir leur droit de retrait : « Il faut vérifier qu'en quittant son poste de travail, on ne met pas quelqu'un d'autre en plus grand danger encore ». Dans le cas contraire, l'employeur serait fondé à sanctionner. Selon

elle, il est de toute façon imprudent de quitter son poste de travail sans rien dire. « Le salarié a intérêt à formaliser son droit de retrait par écrit, en expliquant les raisons pour lesquelles il l'exerce », conseille l'avocate. Et quand l'entreprise est dotée d'un CSE, mieux vaut le saisir. Car si l'instance représentative du personnel exerce son droit d'alerte, cela ne pourra que renforcer la légitimité de la démarche du salarié.

Contexte très particulier

Dernier point important : ne pas oublier le contexte très particulier dans lequel on se trouve. Vu les conditions économiques plus que délicates, impossible d'exclure qu'un patron, excédé par un droit de retrait qu'il estime illégitime, n'opère une retenue sur salaire, mettant le salarié dans une situation délicate. Dans ce cas, la saisine en référé (c'est-à-dire en urgence) du conseil de prud'hommes pourrait être la réponse. « Sauf que les juridictions prud'homales sont aujourd'hui fermées, en raison de la crise sanitaire », rappelle Christelle Bouloux-Pochard.

Bretagne

L'installation des conseils municipaux, prévue ce week-end, est reportée. Une nouvelle date doit être annoncée à la mi-mai. Photo François Destoc



L'élection des maires finalement reportée

Le Premier ministre a tranché : les conseils municipaux élus dès le premier tour n'auront pas l'obligation d'élire le maire d'ici à dimanche. Dans certaines communes, cette décision faisait débat.

Anne-Cécile Juillet

● Édouard Philippe a tranché, écoutant les remontées, nombreuses, du terrain. Les installations des conseils municipaux, qui devaient, légalement, avoir lieu entre ce vendredi et ce dimanche, ont finalement été reportées. Les maires élus en 2014 le restent donc encore, au moins jusqu'à la mi-mai. Le gouvernement déterminera une nouvelle date sur la base d'un rapport attendu le 10 mai.

Cette décision, les élus, même ceux qui s'apprétaient à suivre à la lettre les dispositions d'installation prévues jusqu'alors, la comprennent largement. « C'est un signe d'intelligence », note un maire finistérien, élu dimanche, comme 1 048 des 1 208 maires bretons. « Comment faire comprendre à nos concitoyens qu'il faut rester chez soi, si l'on montre le mauvais exemple, et ce même en prenant les plus grandes précautions ? ».

Évidemment, en ces temps épidémiques, les règles s'étaient adaptées. David Robo, réélu dimanche à Vannes, comptait les appliquer « à la lettre » : « Notre conseil devait se réunir non pas à l'hôtel de Ville, mais au palais des Arts et des Congrès, fermé depuis vendredi dernier, dans une vaste salle qui pouvait accueillir les 45 élus, détaille-t-il. Tout avait été pensé pour respecter les gestes barrière : moins d'un mètre entre chaque élu, chacun avec son stylo, gel hydroalcoolique, et le huis clos aurait été voté dès le début de la séance ».

Il promettaient qu'en dix minutes, pour seulement quelques délibérations, tout cela aurait été fait, sans embrassades ni de photo de groupe à l'issue. Cette organisation a été complètement remise à plus tard, jeudi soir.

« La République ne va pas s'effondrer »

À Vannes, justement, Simon Uzenat,

« La République ne va pas s'effondrer si on décale les élections des maires de quelques semaines. »

AGNÈS JAOUEN, MAIRE SORTANTE DE TRÉGARANTEC.

l'un des opposants au maire réélu, avait adressé une lettre ouverte au préfet du Morbihan, dans laquelle il réclamait « que l'État prenne la mesure de ses responsabilités et permette que toutes les réunions (...) soient reprogrammées après la levée du confinement ». Cette supplique, les élus ont été de plus en plus nombreux à l'adresser aux préfetures, depuis dimanche : à Ploemeur (56), les cinq élus d'opposition

avaient annoncé leur intention de ne pas participer à l'installation du nouveau conseil. À Pont-Aven (29), le maire sortant, Jean-Marie Lebrez, a lui-même annoncé qu'au vu de son état de santé, il ne souhaitait pas participer à cette réunion. Dénonçant « un signal contre-productif », trois élus d'opposition à Inzinzac-Lochrist (56), avaient, quant à eux, annoncé le boycott de la première session municipale, tandis qu'à Trégarantec (29), la maire sortante, Agnès Jaouen, par ailleurs professeure de microbiologie, avait, elle aussi, alerté les services de la préfecture : « Si vous voulez que les mesures de respect des consignes soient appliquées par la population, il est impératif de donner l'exemple. La République ne va pas s'effondrer si on décale les élections des maires de quelques semaines ».

Au contraire : alors que le bateau tangue, et que les maires sont en première ligne, autant prolonger des élus d'expérience.

Coronavirus : la Bretagne enregistre trois nouveaux décès et 16 nouveaux cas

● Dix personnes sont décédées du coronavirus en Bretagne, dont trois entre mercredi et jeudi, selon le dernier bilan de l'Agence régionale de santé (ARS).

La Bretagne compte 16 cas confirmés supplémentaires par rapport au dernier rapport, portant à 268 le nombre de cas.

Pour la troisième journée consécutive, le Finistère connaît la plus forte augmentation avec neuf malades supplémentaires. Il passe, pour la première fois, devant l'Ille-et-Vilaine au nombre de personnes atteintes

(60 contre 58). Département le plus touché par l'épidémie, le Morbihan ne compte pas de cas supplémentaires (134) tandis que les Côtes-d'Armor montent à 16 personnes touchées, contre 12 la veille. « Actuellement, 26 patients sont hospitalisés en services de réanimation, 49 en hospitalisation conventionnelle et 6 sont en soins de suite et réadaptation, a ajouté l'ARS. Quatre patients sont pris en charge dans les services d'urgences. Les autres patients sont pris en charge à domicile ».

Le littoral interdit d'accès partout en Bretagne

● Jeudi, le préfet du Finistère a pris un arrêté pour « interdire l'accès aux plages du littoral et des plans d'eau intérieurs, aux espaces de stationnement les desservant et aux sentiers littoraux, ainsi que, de manière générale, la pratique des activités balnéaires et nautiques depuis ces espaces ».

Ces interdictions sont valables jusqu'au 31 mars dans toutes les communes du département. Mais elles ne s'appliquent pas « à toute personne résidant à proximité de la plage, ou du plan d'eau intérieur concerné ni aux déplacements liés à une activité professionnelle exigeant la proximité immédiate de l'eau », précise la préfecture.

« On n'est pas en vacances »

Des mesures similaires, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus, ont également été prises par les préfets des Côtes-d'Armor, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine.

« Mercredi, la police et la gendarmerie ont procédé à 17 verbalisations, indiquait, à ce propos, Vincent Lagoguey, le sous-préfet de Saint-Malo (35). On a vu des couples de jeunes prendre l'apéritif sur la plage à Saint-Briac. Je rappelle qu'on n'est pas en vacances ».

À noter que dans le Morbihan, à cette interdiction du littoral (sauf pour les professionnels de la mer), est venue s'ajouter une interdiction de toute pratique de chasse, comme la « chasse individuelle aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts », sauf en cas « de risques sanitaires ou d'animaux causant des dégâts particuliers aux cultures ». Dans ce cas, une autorisation explicite est nécessaire.



Les plages bretonnes, ici celle des Rosaires, à Plérin (22), sont interdites d'accès.

Photo archives François Destoe



La collecte concarnoise se poursuit jusqu'à samedi, mais exclusivement sur inscription, afin de garantir la sécurité, tant du personnel que des donateurs.

Don du sang : « On va vraiment avoir besoin de tous »

C'est une collecte de sang très particulière qui a débuté jeudi, à Concarneau. Compte tenu des circonstances, le don ne peut se faire que sur rendez-vous. Mais l'appel est lancé : ceux qui n'ont pu donner sont invités à s'inscrire pour d'autres collectes, dans les semaines qui viennent.

Olivier Desveaux

● Beaucoup de Concarnois qui souhaitent répondre à l'appel national lancé pour le don du sang ont dû rebrousser chemin, alors que la collecte de trois jours commençait, jeudi au Cac. La raison : « Pour accueillir les donateurs en toute sécurité, nous avons pris la décision que les collectes ne se feraient que sur rendez-vous. Nous avons donc dû demander à certaines personnes de reporter leur don », indique-t-on à l'Établissement français du sang-Bretagne.

Promis : ils reviendront

Beaucoup de déçus, donc. Mais aussi et surtout beaucoup de compréhension. Comme pour Jean-Pierre, qui s'apprêtait à donner son sang pour la première fois. « Quand j'ai entendu l'appel, ce matin, à la radio, et l'annonce que les dons étaient en baisse de 20 %, je n'ai pas hésité une seconde à

venir. Mais je comprends leur décision. La sécurité doit primer. C'est pas grave. Je reviendrai quand ce sera possible ». Jean-Marc, lui, est un habitué. Il a bien reçu le SMS l'invitant à cette collecte, mais il n'a pas vu qu'elle ne se ferait que sur rendez-vous. « Et puis je n'ai pas internet, pour m'inscrire », regrette-t-il. Pourtant, il le promet : il reviendra.

« Pour accueillir les donateurs en toute sécurité, nous avons pris la décision que les collectes ne se feraient que sur rendez-vous ».

D'autres, comme Valérie, première arrivée à 14 h, ont bien pris les

devants. Idem pour Franck, patientant avec un masque sur le visage. « C'est essentiel de prendre des précautions. Pour eux, et pour nous », souligne-t-il.

Mesures de sécurité maximales

Au total, ils sont ainsi une soixantaine, jeudi, à avoir pris le rendez-vous dans les temps. Dans la salle située au premier étage du Cac, toutes les mesures de sécurité sont prises. Distances de sécurité pour les donateurs, avec marquage au sol ; rendez-vous échelonnés ; masques pour le personnel... Même du côté des bénévoles de l'Amicale des donateurs de sang du pays de Concarneau, il a fallu prendre ses dispositions. Ainsi, toutes les personnes de plus de 70 ans ont été invitées à rester chez elles. « Finalement, seuls deux bénévoles par journée ont été sollicités, soit beaucoup moins que pour une collecte normale », indique Isa-

belle Gouriou, une membre de l'association.

« Il va falloir que ça continue »

Face à cette situation exceptionnelle, l'EFS lance un appel. « Il y a un véritable engouement autour des collectes. Mais il va falloir que ça continue. Car ceux qui donnent maintenant vont devoir attendre. Et ceux qui veulent donner et qui ne peuvent pas devront revenir, aux autres collectes, à Concarneau, dans les communes voisines, ou à la Maison du don, à Quimper ». Ce qu'appuie le docteur Anne-Sophie Pruvo, responsable de la collecte : « On va vraiment avoir besoin de tous, dans les semaines qui viennent. C'est sûr ».

Renseignements et inscriptions sur le site mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr, sur l'application *Don de sang*, ou à la Maison du don de Quimper au 02 98 65 66 25.

TRÉGUNC

Changement d'habitudes chez Ty Vrac

● Parmi les commerces pouvant rester ouverts, Ty Vrac a mis en place des consignes strictes afin de respecter les mesures prises par les autorités sanitaires. Dans cette épicerie vrac où le principe est de se servir soi-même en amenant ses propres emballages et contenants, il était primordial de tout faire pour éviter les contaminations croisées. Les clients y sont désormais accueillis un par un par la gérante, Pauline Douguet. Un distributeur de solution hydroalcoolique est à disposition sur le comptoir, ainsi qu'un lavabo dans le fond du magasin.

Ne plus apporter ses contenants

« Désormais et jusqu'à nouvel ordre, c'est moi-même et Clothilde qui servons les clients, dont les contenants ne sont plus acceptés. Nous fournissons les sachets », explique Pauline Douguet. Les clients peuvent égale-

ment passer commande et la récupérer sur place, en évitant de venir en famille. Afin de relayer le papa de ses enfants, Pauline Douguet ferme le jeudi, jusqu'à nouvel ordre. Et le plus important de

tout, « Chez Ty Vrac, on garde le sourire ! ».

Pratique

Ty Vrac est ouvert de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h. Site : tyvrac.fr



Chez Ty Vrac, les clients sont désormais accueillis un par un et ne peuvent plus se servir eux-mêmes.